

Conditions générales d'inscription

mardi 29 novembre 2016, par [Banlieues](#)

L'envoi d'un bulletin d'inscription complété est un engagement ferme à participer pleinement à la formation.

Comment s'inscrire ?

1. **Remplissez et envoyez le bulletin d'inscription** disponible en ligne sur notre site internet
2. **Un mail de confirmation** vous invitant à payer la somme due vous sera envoyé.
3. **Versez le montant** correspondant sur le compte BNP Paribas Fortis 001-2002081-77 en mentionnant le code formation en communication (Par exemple : écriture_2019).
Compte IBAN : BE80 0012 0020 8177
Compte BIC : GEBABEBB

Les places peuvent, pour certaines formations, être limitées à 2 personnes maximum par institution. Les inscriptions sont enregistrées par ordre chronologique de réception des demandes. Le nombre de places étant limité, nous vous invitons à ne pas tarder à faire les démarches nécessaires.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription indiqués pour chaque formation comprennent : les photocopies des supports de formation, les pauses-café et le repas de midi (potage+sandwich+dessert), sauf disposition contraire. Ils sont dus dès réception de votre confirmation d'inscription.

A l'issue de la formation, les factures seront éditées et transmises.

Clause d'annulation

- Les annulations doivent nous être communiquées par écrit. Tout désistement intervenant plus de 10 jours avant la date de la formation donne lieu au remboursement du montant de l'inscription auquel une indemnité de 10€ sera prélevée pour les frais administratifs. Passé ce délai, les annulations ne font plus l'objet de remboursement et la totalité du droit d'inscription est due. Cette procédure d'annulation s'applique à toute inscription enregistrée et confirmée, qu'elle ait fait l'objet ou non d'un paiement. Exception faite des motifs exceptionnels (maladie, accident, décès) et sur présentation d'une attestation ou d'une pièce justificative.

- CFS se réserve le droit d'annuler en tout ou partie une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant (minimum 8 personnes). Les annulations de notre part font toujours l'objet d'un remboursement intégral. En cas d'annulation, vous serez averti dans les plus brefs délais : par GSM si votre numéro est renseigné dans le bulletin d'inscription, par téléphone ou par email.

Confirmation d'inscription

- Une confirmation d'inscription est envoyée après réception de votre demande d'inscription à l'adresse

email (personnelle et/ou professionnelle) mentionnée dans le bulletin d'inscription. Cette confirmation rend effective votre inscription.

- Quelques jours avant le début de chaque formation, une nouvelle confirmation ainsi que les modalités pratiques vous seront envoyées par email (adresse email personnelle et/ou professionnelle). Tout changement éventuel d'horaire, de lieu y sera mentionné.

Remarque : en cas de contestation, seuls les tribunaux de l'arrondissement de Bruxelles seront compétents.